

# Marché public : Comment optimiser sa préparation pour répondre aux procédures de mise en concurrence ?

Les marchés publics représentent une part importante du chiffre d'affaires des grossistes et ont connu une évolution réglementaire importante ces dernières années. Répondre aux appels d'offres nécessite un travail en amont et en aval de la procédure de mise en concurrence. Cette formation vous permettra d'acquérir les bons réflexes et d'appréhender non seulement le cadre juridique de la commande publique mais également ce qu'il est possible de faire en amont de la procédure.

Le +

de CGF campus :

Une formation juridique animée par des experts du domaine pour avoir une vision complète et très opérationnelle des enjeux et pratiques à mettre en place

## OBJECTIFS

Appréhender les dernières évolutions législatives et réglementaires, définir les lignes dans lesquels les candidats peuvent évoluer, les risques potentiels, et y apporter les solutions adéquates afin de se prémunir et se préparer à avoir les bons comportements.

## INTERVENANTS

- Me Jean-Marc PEYRICAL  
– Cabinet Peyrical & Sabattier

## PUBLIC CONCERNÉ

- DG et Chef d'entreprise, Dirigeant PME, TPE
- Directeur / Responsable Juridique, Juriste
- Directeur / Responsable Marché Public
- Directeur / Responsable Commercial, Commercial
- Responsable des ventes, grands comptes

## PRÉ REQUIS :

Aucun prérequis n'est nécessaire pour le suivi de cette formation.

## MODALITES ET DELAI D'ACCES A LA FORMATION

Jusqu'à 24 heures avant le début du module et en fonction des places restantes

## MOYENS PÉDAGOGIQUES D'ENCADREMENT

- Présentation des notions de base et de cas concrets
- Formation format mixte interactif
- Présentation powerpoint

## SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'émargement
- Certificat de réalisation
- Questions orales

## DATES

**Jeudi 23 mars 2023**

De 9h30 à 13h00

## LIEU

Format mixte /présentiel - distanciel  
CGF Campus 29-31 rue Saint-Augustin  
75002 Paris

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### PARTIE I

#### Rappel du cadre juridique de la commande publique

1. Les principes et objectifs
2. Les procédures applicables en fonction des seuils
3. Les procédures sans considération de montant

### PARTIE II

#### Focus sur une procédure : le cas de l'appel d'offres

1. Appel d'offres ouvert et appel d'offres restreint : quelle différence ?
2. La préparation de la procédure
3. Le déroulement et l'issue de la procédure de passation
4. Les contentieux possibles, des référés pré-contractuels aux référés contractuels en passant par le recours au fond

### PARTIE III

#### Atteintes à la probité et conflit d'intérêt

1. Les différents délits relatifs à la commande publique
2. Comment éviter les situations de conflit d'intérêts, tant sous ses aspects professionnels qu'amicaux et familiaux ?

#### Les modifications des marchés en cours d'exécution

Présentation et étude des différents cas prévus par les textes.

## TARIFS

Adhérent à une fédération CGF : 300 € HT

Non adhérent à une fédération CGF : 500 € HT

## INSCRIPTIONS

CGF CAMPUS – 29-31 rue Saint-Augustin – 75002 Paris  
01 44 55 35 00 – m.zolli@cgf-grossistes.fr

**BULLETIN  
D'INSCRIPTION**

**COORDONNEES**

NOM DE L'ENTREPRISE \_\_\_\_\_

SECTEUR D'ACTIVITE \_\_\_\_\_

FEDERATION DE RATTACHEMENT \_\_\_\_\_

NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_

FONCTION \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

TELEPHONE \_\_\_\_\_ TELECOPIE \_\_\_\_\_

E-MAIL \_\_\_\_\_

CCN APPLIQUEE :  3044  3100  Autre, laquelle : \_\_\_\_\_

NUMERO SIREN \_\_\_\_\_

ASSISTERA à la journée de formation : « **Marché Public : Comment optimiser sa préparation pour répondre aux procédures de mise en concurrence ?** » le **23 mars 2023** - **format mixte / présentiel - distanciel** :

en présentiel  en distanciel

(Pour toute question concernant l'accessibilité de la formation aux personnes handicapées merci de se référer à la rubrique « à propos » <http://www.cgfcampus.fr/>)

Préalablement à la session de formation, merci de bien vouloir renvoyer **votre bulletin d'inscription accompagné du règlement correspondant ou de l'accord de prise en charge par votre OPCO** :

- **soit, pour les formations sur une demi-journée (9h30-13h00)** Merci de cocher le montant vous concernant:

**300,00 Euros HT (360,00 TTC) par formation (prix adhérent)**

ou

**500,00 Euros HT (600,00 TTC) par formation (prix non adhérent)**

Quelles sont vos attentes en inscrivant votre salarié à cette formation ?

**FINANCEMENT** (MERCİ DE COCHER LES CASES CI-DESSOUS VOUS CORRESPONDANT)

**Votre budget de formation est géré par un organisme collecteur (OPCO) :**

Dans l'hypothèse où il s'agit de **l'OPCO AKTO** (anciennement Intergros - AKTO accompagne 32 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences dont la branche du commerce de gros), le bulletin d'inscription est à renvoyer dûment renseigné, signé et comportant le tampon de la société à **Mme Mezenen Zolli**.

(Plus besoin de convention de formation, votre bulletin d'inscription servira de convention auprès d'Akto).

Dans l'hypothèse où l'entreprise relève d'un autre OPCO que AKTO, il faut qu'elle s'assure de la prise en charge auprès de son OPCO, puis renseigne le bulletin d'inscription à renvoyer directement à Madame Mezenen Zolli.

Merci de nous indiquer les coordonnées de votre organisme de formation.

NOM DE L'ORGANISME \_\_\_\_\_

NOM DU RESPONSABLE DU DOSSIER \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

TELEPHONE \_\_\_\_\_ E-MAIL \_\_\_\_\_

**OU**

**Vous gérez vous-même votre budget de formation**

**DATE :**

**NOM :**

**SIGNATURE :**

**TAMPON DE LA SOCIETE :**

*Toute annulation intervenant moins de 10 jours avant la date du stage entraînera la facturation à l'entreprise de 30% des frais d'inscription. Toute annulation intervenant moins de 48 heures avant la date du stage entraînera la facturation complète des frais d'inscription à l'entreprise. CGF Campus se réserve le droit d'annuler ou de reporter les stages dont l'effectif serait insuffisant.*